

Académie de Lyon, stage PAF du 29 et 30 avril 2009

LES LUMIERES, LA REVOLUTION FRANCAISE ET L'EUROPE : LES DROITS DE L'HOMME

Karine Gentil-Perret, LP Claude Lebois, St-Chamond
Murielle Féola, LP Albert Camus, Firminy

DEROULEMENT DU STAGE

Journée du 29 avril 2009

9h-10h : Présentation générale du stage (Abbès Zouache Ien Lhg, Ac. de Lyon)

10h-11h30: « Qu'est-ce que les Lumières ? » par Murielle Féola et Karine Gentil-Perret

11h30-12h00: Réponses aux questions des stagiaires

13h30-14h30

❖ Commentaire de la bibliographie sur les Lumières

❖ Les Lumières dans les à travers les différents programmes (primaire, collège, lycée général et professionnel)

❖ Les Lumières : les représentations et les acquis des élèves (à partir d'un questionnaire soumis à des élèves de 2nde BEP)

14h30-15h : Présentation de la séquence globale

15h-16h : Présentation détaillée de la leçon sur « Diderot à la cour de Russie »

16h-16h30 : Présentation d'un corpus documentaire sur « l'Encyclopédie » et sur « l'affaire Calas »

DEROULEMENT DU STAGE

Journée du 30 avril 2009

9h-9h30 : Retour sur le travail effectué la veille ; présentation du planning de la journée

9h30-12h: « La Révolution française : historiographie et thèmes de recherche récent », par Danièle Le Prado-Madaule (IPR d'histoire-géographie, Académie de Lyon), suivie d'un débat

13h-14h:

- ❖ Présentation commentée de la bibliographie sur la Révolution
- ❖ La Révolution française dans les différents programmes (primaire , collège, lycée général , LP)
- ❖ La Révolution française : les représentations et les acquis des élèves (à partir d'un questionnaire soumis à des élèves de 2^{nde} BEP)

14h-15h: Présentation détaillée de la leçon « La nuit du 4 août 1789 »

15h-16h: Etude de 2 thèmes : les droits des femmes selon les Lumières et sous la Révolution, la question de l'esclavage sous la Révolution

PROGRAMME DE SECONDE BACPRO (BO de février 2009)

Orientations :

On présentera les idées des Lumières développées par les philosophes face à l'absolutisme – **liberté de conscience, égalité des droits-** et leur rayonnement en Europe. On insiste sur le rôle de la Révolution française qui, en proclamant les **droits de l'homme** en les mettant en œuvre, a contribué à rendre ces **principes universels**.

Trois situations pouvant être étudiées, liberté étant laissée au professeur d'en traiter d'autres

- ❖ Diderot à la cour de Russie
- ❖ Protestants et Juifs en France à la fin du 18^e siècle
- ❖ La nuit du 4 août

Une « autre perspective » : comparaison des programmes de Seconde Bac Pro et de 4^e (ancien programme : BO du 13 février 1997)

On présentera les idées des Lumières développées par les philosophes face à l'absolutisme – liberté de conscience, égalité des droits- et leur rayonnement en Europe. On insiste sur le rôle de la Révolution française qui, en proclamant les droits de l'homme en les mettant en œuvre, a contribué à rendre ces principes universels.

Trois situations à étudier :

- ❖ Diderot à la cour de Russie
- ❖ Protestants et Juifs en France à la fin du 18^e siècle
- ❖ La nuit du 4 août

I -Les XVII^e et XVIII^e siècles (9-10 heures)

Etude de la monarchie absolue en France et la remise en cause de l'absolutisme

Sans étudier les événements des révolutions anglaises du XVII^e siècle et de la révolution américaine, montrer que l'existence de régimes, comme la monarchie limitée en Angleterre et la république américaine, et des aspirations politiques liées à la philosophie des Lumières mettent en cause les principes de la monarchie absolue

Cartes: les états européens aux XVII^e et XVIII^e siècles

Repères chronologiques: Louis XIV(1661-1715), l'Encyclopédie

Documents: préambule de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis, extraits de philosophes du XVIII^e siècle (Montesquieu, Voltaire, Rousseau)

Une « autre perspective » : comparaison des programmes de Seconde Bac Pro et de 4^e (nouveau programme : BO août 2008)

On présentera les idées des Lumières développées par les philosophes face à l'absolutisme – liberté de conscience, égalité des droits- et leur rayonnement en Europe. On insiste sur le rôle de la Révolution française qui, en proclamant les droits de l'homme en les mettant en œuvre, a contribué à rendre ces principes universels.

Trois situations à étudier :

- ❖ Diderot à la cour de Russie
- ❖ Protestants et Juifs en France à la fin du 18^e siècle
- ❖ La nuit du 4 août

I-L'Europe et le monde au XVIII^e siècle (25% du temps consacré à l'histoire)

Thème 2: l'Europe des Lumières

Au XVIII^e, les philosophes et les savants mettent en cause les fondements religieux, politiques, économiques et sociaux de la société d'ordres

La France est au centre de cette étude, qui est menée à partir de l'œuvre d'un philosophe des Lumières ou d'un savant au choix

Capacités: connaître l'Encyclopédie, raconter quelques épisodes de la vie du philosophe et expliquer en quoi ils sont révélateurs du siècle des Lumières

Thème 4: les difficultés de la monarchie sous Louis XVI

Décrire et expliquer les principales difficultés de la monarchie française à la veille de la Révolution française et quelques unes des aspirations contenues dans les cahiers de doléances

Comparaison des programmes de Seconde Bac Pro et de Seconde générale (BO du 20 août 2002)

On présentera les idées des Lumières développées par les philosophes face à l'absolutisme – liberté de conscience, égalité des droits- et leur rayonnement en Europe. On insiste sur le rôle de la Révolution française qui, en proclamant les droits de l'homme en les mettant en œuvre, a contribué à rendre ces principes universels.

Trois situations à étudier :

- ❖ Diderot à la cour de Russie
- ❖ Protestants et Juifs en France à la fin du 18^e siècle
- ❖ La nuit du 4 août

V- La Révolution et les expériences politiques en France jusqu'en 1851

-Rupture avec l'Ancien Régime:

Afin de comprendre la rupture que constitue la Révolution française, il est nécessaire de commencer par une rapide présentation de la France en 1789 pour souligner les pesanteurs du système politique et social de l'Ancien Régime, alors qu'émergent des idées nouvelles exprimées par les philosophes des Lumières et lors des révolutions anglaise et américaine

Comment traiter le sujet d'étude : « les Lumières , la Révolution française et l'Europe : les Droits de l'Homme »

Problématique générale de la séquence :

Dans quelle mesure la Révolution française a-t-elle mis en œuvre et diffusé les idées des Lumières?

Durée de la séquence : 6 heures

Traitement du sujet d'étude (5 à 6 h)

Problématique générale : *Dans quelle mesure la Révolution Française a-t-elle mis en œuvre et diffusé les idées des Lumières ?*

Présentation de la séquence. Acquis et représentations des élèves

Séance 1 : l'Encyclopédie des Lumières (1h)

Problématique : *En quoi l'Encyclopédie est-elle un outil médiatique original de l'esprit des Lumières ?*

Séance 2 : Diderot à la cour de Russie (1h)

Problématique : *En quoi le voyage de Diderot en Russie montre la diffusion des idées des Lumières, mais aussi les limites de cette diffusion ? En quoi ce voyage constitue une étape importante dans la réflexion politique chez Diderot ?*

Séance 3 : La nuit du 4 août 1789 (1h)

Problématique : *En quoi la nuit du 4 août marque-t-elle la "fin d'un monde" ?*

Evaluation sur les droits de la femme selon les Lumières et sous la Révolution (avec sa correction) (1h+30' environ)

**Synthèse générale de la séquence . Réponse à la problématique générale.
Retour sur les représentations des élèves.**

Démarches

Séance 1 : L'Encyclopédie ou la liberté d'expression

L'originalité de l'Encyclopédie se manifeste par ses idées (la volonté d'embrasser tous les champs de la connaissance), sa présentation (présence de planches et systèmes de renvois) et son mode de diffusion (importance des souscripteurs ; diffusion parfois clandestine etc.).

Il est aussi possible de présenter les idées des Lumières à travers le parcours d'un auteur, notamment Voltaire, qui a participé à l'Encyclopédie et qui a joué un rôle moteur dans l'affaire Calas.

Séance 2 : Diderot à la cour de Russie

Cette situation permet d'appréhender l'apogée puis le déclin du despotisme éclairé, qui fut le modèle politique prôné par les philosophes des Lumières (« Les philosophes deviennent rois, et les rois philosophes », PLATON)

Entre 1773 et 1774, Diderot passe de l'illusion à la déception. En effet, il voulait apporter des changements à la société russe et pensait que ses principes allaient être mis en œuvre concrètement par Catherine II. Or, au cours de son voyage, il se rend compte que ce ne sera jamais le cas. Cette expérience le conduira à modifier sa réflexion politique : le mythe du despote éclairé est ainsi brisé. Il souhaite désormais une société plus libre grâce à une séparation des pouvoirs législatif et exécutif et un peuple souverain.

Séance 3 : La nuit du 4 août 1789

Cet événement marque la fin d'un monde car il constitue l'aboutissement de la diffusion d'un des principes des Lumières : l'égalité. En effet, il s'agit d'une rupture à plusieurs niveaux :

- À court terme (1789), émergence d'une société égalitaire qui permettra la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen » le 26 août 1789.
- A moyen terme (1792), abolition définitive des droits seigneuriaux
- A long terme : le principe d'égalité a inspiré toutes les constitutions et est devenu un principe emblématique de la société française.

Evaluation : Les femmes au temps des Lumières et de la Révolution française

L'intérêt de l'évaluation est de montrer que dans un premier temps la Révolution Française a permis aux femmes de jouer un rôle politique en France et d'avancer vers l'égalité (création de clubs de citoyennes, lois de 1792...).

Cependant, dans un second temps, à partir de 1792-93, elles vont être progressivement exclues de la sphère politique.

DIDEROT A LA COUR DE RUSSIE

Problématique : *En quoi le voyage de Diderot en Russie (1773-1774) montre-il la diffusion des idées des Lumières mais aussi les limites de cette diffusion ? En quoi ce voyage constitue-t-il une étape importante dans la réflexion politique de Diderot ?*



Document servant d'entrée dans le thème

Van Loo, *Diderot*, 1767, Musée du Louvre,
www.webletters.net/blogs/uploads/f/FLB/8o72.jpg

Descriptif de la leçon

- Entrée dans le thème, sous la direction du professeur. Diderot, le personnage. Problématisation.

I- DIDEROT A LA COUR DE RUSSIE : LES LIMITES DE SON INFLUENCE AUPRES DE CATHERINE II

- Lecture collective du document 1
- Le tableau (permet de montrer le fossé entre les propositions de Diderot et les mesures prises par la tsarine) :
 - Le professeur remplit la première colonne du tableau avec les élèves. Les élèves remplissent ensuite individuellement la seconde colonne du tableau, à l'aide de la chronologie (document 2). Ils en tirent la conclusion suivante : Diderot ne paraît pas influencer Catherine II.

II-LES DESILLUSIONS DE DIDEROT A LA COUR DE RUSSIE RENFORCENT SON IDEAL DE LIBERTE ET D'EGALITE

- Analyse individuelle du document 3, qui permet de montrer que Diderot souhaite voir le peuple représenté dans les institutions (séparation des pouvoirs, renforcement de la démocratie et de la souveraineté nationale)
- Trace écrite et réponse à la problématique

I- DIDEROT A LA COUR DE RUSSIE : LES LIMITES DE SON INFLUENCE AUPRES DE CATHERINE II

Document 1 : extrait de « Mélanges philosophiques » rédigés par Diderot (chapitres VIII et XLIV) , 15 octobre 1773- 3 décembre 1773, tiré de *Catherine II* de Hélène Carrère d'Encausse, Fayard, Paris, 2002

« Votre majesté impériale tend sourdement à la formation d'un tiers-état. En conséquence , que ceux qu'elle fait élever au tiers soient tous tirés des basses conditions; partout cette classe fournira les hommes éclairés. Qu'elle étende l'objet du Concours le plus qu'elle pourra. Qu'elle se garde bien d'anoblir (...).Qu'elle se hâte de fonder les petites écoles et qu'elle force par la loi à y mener leurs enfants. Qu'elle fonde des bourses dans ses grandes écoles ou collèges publics et qu'elle les accorde aux enfants du peuple qui promettent .Mais , surtout , qu'elle rende la Commission permanente »

Document 2 : chronologie (K. Gentil-Perret et M. Féola)

1773-1774: voyage de Diderot à la cour de Catherine II , impératrice de Russie (1762-1796)

1775: réforme de Catherine II concernant les gouverneurs .Vu l'immensité du territoire, le gouverneur, nommé par le pouvoir central , dirige désormais des territoires ayant entre 300 000 et 400 000 habitants .C'est un moyen de renforcer le contrôle du pouvoir central sur le territoire

1784: mort de Diderot

1785: réforme de Catherine II concernant la noblesse (appelée « la charte de la noblesse »), elle fixe tous les privilèges donnés antérieurement à la noblesse et augmente leurs prérogatives.

1785:réforme de Catherine II prévoyant une émancipation timide des serfs : les paysans –serfs peuvent de temps à autre travailler à la ville où ils sont envoyés par leur maître , échappant ainsi à leur tutelle .Ouverture d'écoles pour les orphelins, enfants de serfs ,devenant après leur formation des hommes libres

1785: Catherine II refuse de limiter les droits des propriétaires sur leurs serfs .Elle aggrave la condition des serfs qui peuvent désormais être achetés et vendus .De plus , elle étend le servage aux régions de la Russie où il n'existait pas encore

1786: mise en place d' un système primaire et secondaire , gratuit, non obligatoire, ouvert à tous, sauf aux serfs.

1790: l'écrivain A.N. RADICHTCHEV est condamné à mort , puis à la déportation pour avoir écrit et décrit dans « Voyage de St Pétersbourg à Moscou » la misère des paysans et pour avoir proposer des réformes

1792 : des intellectuels (proches des idées des Lumières) NOVIKOV et HERZEN critiquent le régime de la tsarine , donc NOVIKOV est emprisonné et HERTZEN exilé

Tableau à compléter (doc. 1 et 2)

	Propositions de Diderot à Catherine II (document 1)	Catherine II prend -elle en compte les propositions de Diderot ? Oui ou non? Justifiez à l'aide de la chronologie (document 2)	
		OUI	NON
SOCIETE			
Peuple			
Noblesse			
CULTURE			
Education			
Domaine intellectuel			
POLITIQUE			
Parlement			

Document illustratif , à utiliser ou non selon la classe

Lettre de Catherine II au comte de Ségur, extrait de « Mémoires par le comte de Ségur »(1826) , paru dans « Diderot, sa vie et son œuvre » par Wilson, collection Bouquins, 1985.

« Je m'entretins longtemps et souvent avec lui, me disait Catherine mais avec plus de curiosité que de profit. Si je l'avais cru, tout aurait été bouleversé dans mon empire: législation, administration, politique, finances, j'aurais tout renversé pour y substituer d'impraticables théories. Cependant comme je l'écoutais plus que je ne parlais , un témoin qui serait survenu nous aurait pris tous deux, lui pour un sévère pédagogue et moi pour son humble écolière. Probablement il le crut lui-même ; car au bout de quelques temps, voyant qu'il ne s'opérait dans mon gouvernement aucune des grandes innovations qu'il m'avait conseillées, il m'en montra sa surprise avec une sorte de fierté mécontente .Alors , lui parlant franchement , je lui dis : Monsieur Diderot , j'ai entendu avec le plus grand plaisir tout ce que votre brillant esprit vous a inspiré; mais avec tous vos grands principes, que je comprends très bien, on ferait de beaux livres et de mauvaise besogne .Vous oubliez dans tous vos plans de réforme la différence de nos deux positions : vous, vous ne travaillez que sur le papier, qui souffre tout; il est tout uni, souple , et n'oppose pas d'obstacles ni à votre imagination ni à votre plume ; tandis que moi, pauvre impératrice , je travaille sur la peau humaine , qui est bien autrement irritable et chatouilleuse .Je suis persuadée que dès lors il me prit en pitié , me regardant comme un esprit étroit et vulgaire. Dès ce moment il ne me parla plus que de littérature , et la politique disparut de nos entretiens »

II-LES DESILLUSIONS DE DIDEROT A LA COUR DE RUSSIE RENFORCENT SON IDEAL DE LIBERTE ET D'EGALITE

Document 3: texte extrait de « Histoire des deux Indes » rédigé par Diderot , qui a collaboré à la rédaction de ce livre écrit par Raynal, 1781, 3^{ème} édition (document extrait de la collection Bouquins , tome 3, édition R. Laffont , 1995).

« On a dit que le gouvernement le plus heureux serait celui d'un despote juste et éclairé: c'est une assertion * très téméraire. Il pourrait aisément arriver que la volonté de ce maître absolu fût en contradiction avec la volonté de ses sujets .Alors, malgré toute sa justice et toutes ses lumières, il aurait tort de les dépouiller de leurs droits, même pour leur avantage. On peut abuser de son pouvoir pour faire le bien comme pour faire le mal ; et il n'est jamais permis à un homme ,quel qu'il soit , de traiter ses commettants*comme un troupeau de bêtes.(...)Il me semble qu'on a confondu les idées de père avec celles de roi .Un père est peut-être un roi dans sa famille ;mais un roi , même un bon roi, n'est point un père dans la société : il n'en n'est que l'intendant. C'est à lui qu'elle a remis ses intérêts, pour être dignement récompensé s'il gère bien, sévèrement puni s'il gère mal.(...)Il serait punissable par la seule raison qu'il aurait outrepassé ses droits; il serait criminel de lèse-majesté pour le présent et pour l'avenir :car s'il est éclairé et juste, son successeur, sans hériter de sa raison et de sa vertu, héritera sûrement de son autorité dont les peuples seront les victimes .Peuples, ne permettez donc pas à vos prétendus maîtres de faire même le bien contre votre volonté générale ».

assertion*= affirmation

commettant* = personne qui charge un intermédiaire d'exécuter certains actes à sa place.

Conclusion et réponse à la problématique

Avant le voyage

Catherine II est considérée comme le monarque éclairé par excellence par Diderot .

Or la Russie est un pays où règne l'absolutisme.

Voyage de Diderot en Russie (1773-1774)

Propositions de Diderot



Aucune considération de la part de Catherine II



Désillusion de Diderot

Après le voyage

❖ Critique de Catherine II par Diderot et donc du despotisme éclairé et de l'absolutisme en général

❖ Valorisation d'une société plus égalitaire et plus libre:

-par une séparation des pouvoirs législatifs et exécutifs

-par un peuple souverain

Leçon : « Un évènement révolutionnaire : la nuit du 4 août 1789 »

Problématique : *En quoi cet évènement marque-t-il la “fin d’un monde” ?*

« La nuit du 4 août » : démarches et analyses

- **Entrée dans le thème** : les gravures (1) permettent aux élèves de réinvestir l'idée de « société d'ordres », de « société inégalitaire », de « privilège. La date du 4 août 1789 marque une rupture par rapport à cette société inégalitaire, fondée sur des privilèges, d'où le titre de la première partie de la démonstration :

Différentes possibilités sont ici offertes au professeur – un travail approfondi sur document étant réalisé sur deux d'entre eux.

I. La nuit du 4 août ou l'abolition des privilèges

La nuit du 4 août a donné lieu à de multiples représentations iconographiques (conscience de la rupture opérée ; volonté d'une large diffusion etc.). Elles dénotent l'abolition des privilèges et introduisent très souvent l'idée d'égalité (ex. : l'eau forte intitulée « le vœu accompli »). Il faut prendre garde aux sources des documents utilisés : certaines images sont présentées comme découlant de la nuit du 4 août, car présentant l'abolition des armoiries, des titres de noblesse etc. Il s'agit en fait de documents créés suite à l'abolition de la noblesse en juin 1790.

La gravure (2) ici présentée, très riche, peut donner lieu à un travail d'analyse approfondi avec les élèves. Elle peut être complétée par un des articles des décrets issus de cet événement (ici art. 11, (3)) ; ainsi, l'on montrera que les décisions prises concernent des domaines divers (ici le domaine professionnel).

« La nuit du 4 août » : démarches et analyses, suite

II. Une marche volontaire mais difficile vers l'égalité

- Etudier le 1^{er} article des décrets rédigés par l'Assemblée nationale : faire repérer ce qui confirme les informations livrées par la gravure précédemment analysée (naissance d'une nouvelle société), ainsi que la restriction apportée (droits rachetables). (4)
- Il est aussi possible d'analyser, plus longuement, une lettre datée du 8 octobre 1790, envoyée par le district de Chateaubriand à l'Assemblée Nationale (sur les droits rachetables, (5)).

Le professeur explique que ces droits ont provoqué des pétitions, des jacqueries et différentes formes de violences, dans les campagnes. Ils furent supprimés en juin 1793

III. Conséquences et prolongements, en France et en Europe

On peut, par exemple, souligner que les « République sœurs » s'inscrivent dans la continuité française – et adoptent les mêmes lois qu'en France : la nuit du 4 août acquiert une dimension européenne. On peut centrer le discours sur la situation italienne (par exemple destruction de registres de droits féodaux à Bologne, 17 juin 1797). Informations : cf. par exemple la bibliographie mise en ligne par J.-Cl. Martin, <http://ihrf.univ-paris1.fr/spip.php?article151>, ou le numéro spécial des *Annales historiques de la Révolution française* (n°313, juillet-septembre 1998, « L'Italie du Triennio révolutionnaire 1796-1799 ».).

Afin de souligner la dimension universelle de l'évènement, il est possible, *in fine*, de rappeler aux élèves la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » (26 août 1789), ici représentée de manière illustrative (6).

Quelques repères essentiels :

Nuit du 4 août 1789



FAITS	Ancien régime = société d'ordres inégalitaire	Nouveau régime = société de droits égalitaire	Portée de cet événement = La DDHC et les guerres révolutionnaires
ACTEURS	La noblesse Le clergé Le tiers-état	Citoyens égaux en droits Mais des droits rachetables jusqu'en 1794	Les Républiques sœurs et la France

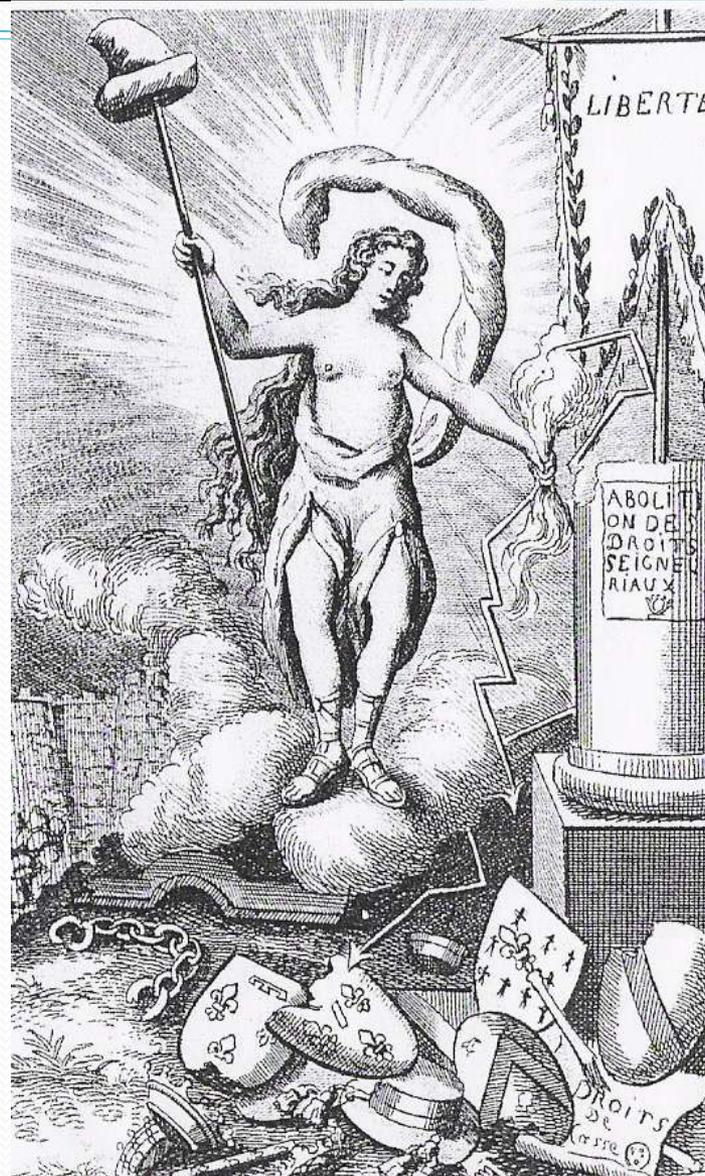


Le Temps passé



A faut espérer q'eu jeu la finira ben tôt

La liberté triomphe et détruit les abus



2

Gravure anonyme tirée des *Révolutions de France et de Brabant*, journal de Camille Desmoulins, octobre 1790, Paris, Bnf.

In *Manuel Hachette de Seconde*, p. 165, Paris, 2003.

Article 11 des décrets des 4 au 11 août 1789 rédigés par l'Assemblée Nationale

11. Tous les citoyens , sans distinction de naissance , pourront être admis à tous les emplois et dignités ecclésiastiques* , civils et militaires, et nulle profession utile n'emportera dérogeance*

3

Ecclésiastique: relatif à une église

Dérogance: perte des privilèges de la noblesse par l'exercice d'une profession incompatible avec elle

Article 1 des décrets des 4 au 11 août 1789 rédigés par l'Assemblée Nationale

4

- **Art.1^{er}** . L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal, et décrète que, dans les droits et devoirs tant féodaux que censuels¹ , ceux qui tiennent à la main-morte² réelle ou personnelle, et à la servitude personnelle et ceux qui les représentent, sont abolis sans indemnité, et tous les autres déclarés rachetables, et que le prix et le mode du rachat seront fixés par l'Assemblée nationale. Ceux desdits droits qui ne sont point supprimés par ce décret, continueront néanmoins à être perçus jusqu'au remboursement.

- ¹ censuel : impôt

- ² main-morte : droit pour le seigneur de disposer des biens laissés par son vassal à sa mort

8 OCTOBRE 1790

MESSIEURS,

Forcés par le cri public, les Electeurs du District de Châteaubriand ont cru qu'il était de leur devoir de vous exposer les vives alarmes & le désespoir général qu'a causé votre Décret du 15 Mars¹ dernier, sanctionné par le Roi le 28 du même mois, concernant le rachat des Droits Féodaux (...)

Et si les soi-disant Seigneurs osent réclamer une indemnité qui ne leur est due à aucun titre, nous leur répondrons : (...)vous l'avez obtenue, cette indemnité, dans le partage injuste que vous avez fait des autres impositions publiques ; vous l'avez obtenue, cette indemnité, dans les privilèges que vous vous êtes arrogés au détriment du peuple, dans les exemptions pécuniaires que vous avez extorquées pour vos personnes, pour vos biens, à l'oppression du peuple, dans les franchises dont vous avez joui, vous & vos domestiques, au mépris de la justice & de l'égalité que la nature a établie ; vous l'avez obtenue, cette indemnité, (...)par le droit exclusif de posséder les charges & les emplois lucratifs dans lesquels nous aurions servi l'Etat beaucoup plus utilement que vous (...)

Où trouver pour ces remboursements que votre équité désavoue, des sommes suffisantes dans ces temps surtout où épuisés par une suite de plusieurs années désastreuses par la cherté excessive des denrées de première nécessité par l'interruption du commerce & la cessation des travaux en tout genre ; le peuple, & surtout le peuple des campagnes est privé pour longtemps de toutes espèces de ressources.(...)

Vous allez supprimer sans indemnité ces lods & ventes², ces rentes féodales, productions monstrueuses de la barbarie, restes odieux de la tyrannie sous laquelle nous avons si longtemps gémi, & vous détruirez enfin l'hydre³ qui ne peut manquer de renaître, s'il n'est entièrement écrasé.

Ce projet a été loué, adopté & approuvé ; en conséquence, il a été arrêté en Assemblée des Electeurs de Châteaubriand, ledit jour 9 octobre1790, qu'avant de l'adresser à l'Assemblée Nationale, il sera communiqué aux Administrateurs des différents Districts du Département.

¹ Décret du 15 mars 1790 : contraint les paysans aisés et les plus pauvres à racheter ensemble les droits féodaux

² Lods & ventes: droits féodaux

³ hydre : animal mythologique fabuleux et dangereux

<http://www.chateaubriant.org/spip.php?article490>

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen , le 24 août 1789



6

Réponse à la problématique

La nuit du 4 août 1789

La fin d'un monde

- Un principe de Lumières est favorisé : EGALITE
- Abolition de privilèges dès 1789 : une société plus égalitaire
- Évènement participant à la création de la Déclaration des droits de l'homme , sans cesse réinvestie depuis

Les limites ; une étape

- Certains droits féodaux sont toujours en vigueur , sauf s'ils sont rachetés, et ce jusqu'en 1792